

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du jeudi 13 novembre 2025 à 18h**

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude -
Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absents excusés : M. BUL Alain - Mme GAURENNE Sylvie

Secrétaire de séance : M. FOURNIER Daniel

Date de convocation : 06/11/2025

Préambule : approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Présentation du projet PLU Intercommunal Pyrénées Catalanes,**

Messieurs Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes (CCPC), Antoine TAHOSES, Vice-président délégué à l'urbanisme de la CCPC, Christophe DI VINENZO, Chef de projet petites villes de demain à la CCPC, présentent le projet PLU intercommunal Pyrénées Catalanes.

- **Lotissement communal, concertation pour maîtrise d'œuvre,**

Monsieur le Maire rappelle que le Permis d'Aménager du lotissement communal a été délivré le 30 juillet 2025. Une concertation peut être lancée pour déterminer un maître d'œuvre.

Le conseil municipal valide la proposition.

- **Bilan de la concertation des déclarations de projet n°1 et n°2 portant mise en compatibilité du PLU,**

La concertation des déclarations de projet n°1 et n°2 s'est déroulée du 15/09/2025 au 15/10/2025. Le bilan de cette concertation doit être approuvé.

Le conseil municipal approuve ces bilans.

- **Promesse de résiliation partielle de bail rural à conclure avec la société VALECO**

Ce dossier va être étudié par l'avocat conseil de la commune.

- **Adhésion à la convention de participation complémentaire santé CDG66 / MNT et montant de la participation employeur**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal valide l'adhésion de la commune à la convention de participation pour le risque Santé conclue entre le CDG66 et la MNT, à compter du 1^{er} janvier 2026 et fixe le montant de participation employeur à 30€/mois/agent.

- **Panneau Pocket, système d'information et d'alerte,**

Monsieur le Maire présente l'application mobile « Panneau Pocket », destinée à informer rapidement et directement les habitants qui le souhaitent de tout événement sur la commune (travaux, intempéries, réunions publiques, cérémonies, festivités, informations pratiques...), moyennant une adhésion annuelle de 130 € pour la Mairie et totalement gratuite pour les habitants.

Le conseil municipal valide cette proposition.

- **Tarifs des secours sur pistes**

L'organisation des secours sur le domaine skiable ainsi que l'exploitation de ce domaine est confiée à la SPL TRIO mais les secours demeurent de la responsabilité du Maire.

Les tarifs secours, la convention ambulances (Alti Assistance) et SDIS sont validés par le conseil municipal.

- **Convention avec la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes relative aux forfaits de ski Neiges Catalanes, pour les enfants et jeunes de la commune**

Ce forfait concerne les enfants domiciliés à Saint Pierre et scolarisés en écoles primaires, collège et lycée. Le tarif facturé par les Neiges Catalanes à la Communauté de Communes est de 50 € par enfant (primaire) et de 150 € par jeune (collège et lycée). Ces dépenses seront refacturées à la commune à hauteur du nombre d'enfants ayant retiré le forfait aux Neiges Catalanes.

Le conseil municipal valide ces conventions.

- **Finances, autorisation d'engager des dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget**

Le conseil municipal autorise la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2025.

- **Finances, admission en non-valeur**

Le comptable public demande à la commune d'admettre en non-valeur les recettes comptabilisées mais qui ne seront pas recouvrées par le comptable, pour la période 2002 à 2025. Une partie de cette somme va être admise en non-valeur.

- **Rapports 2024 sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement collectif**

Ces rapports sont validés à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Participation financière de la commune au SIVM**

La participation financière 2025 au SIVM, de 51 560,84 € en investissement, est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h45.

Le Maire,
Pierre BLANQUE



Le secrétaire de séance
Daniel FOURNIER

